

Discours du Président Hallstein à "Publicis"  
Paris 17 Mars 1960

-----

L'unité des Six, nouvelle entité dans l'économie mondiale.

Je me félicite d'autant plus de l'initiative de Mr. Bleustein-Blanchet et de l'occasion privilégiée que j'ai ce soir de m'entretenir avec des représentants particulièrement qualifiés des milieux économiques français, que j'ai le sentiment que nous nous trouvons, en ce mois de Mars 1960, dans une situation assez paradoxale. En effet, au moment même où nous renforçons notre Communauté - et j'aurai l'occasion de vous le montrer - certains semblaient nous soupçonner de la laisser se dissoudre comme le sucre dans une tasse de thé..

- Selon le calendrier du Traité, l'année 1960 est simplement marquée par un nouveau désarmement contingentaire au 1er Janvier et par un abaissement de 10% des droits de douane au 1er Juillet. Certes, de nombreuses et importantes mesures à prendre ultérieurement doivent être préparées durant cette période, mais une phase d'études ne comporte généralement rien de très spectaculaire : il ne devrait donc pas se passer grand chose...

Or, ce printemps 1960 s'est trouvé placé sous le signe d'un mot particulièrement dynamique - un peu ambigu aussi - celui de l'accélération, cette accélération si souvent réclamée encore l'année dernière et qui soudain suscite une certaine appréhension et quelque réserve. Première constatation paradoxale..

- Des initiatives de notre part expliqueraient-elles ces différences d'attitude en ce domaine ? Je constate au contraire - pour prendre un exemple récent et significatif - que l'approbation par le Conseil des Ministres de la Communauté du tarif extérieur commun va dans le sens d'une affirmation sans équivoque de l'originalité et de la cohésion du Marché Commun.

- Inquiétudes et réserves seraient-elles alors liées à l'apparition d'une conjoncture particulièrement défavorable ? Certainement pas. Encore le mois dernier, à Paris, les Six Ministres des Finances du Marché Commun ont souligné que le climat des affaires était nettement différent de ce qu'il était six mois plus tôt: d'un état de demi-récession nos six pays sont passés à une expansion caractérisée.

Comment expliquer alors cette situation à laquelle je faisais allusion?

En définitive, je crois que l'on a un peu trop parlé, au début de cette année 1960, des projets de ma Commission relatives à l'accélération avant qu'on n'en connaisse exactement les termes, ce qui fait que certains commentateurs ont lancé toutes sortes d'hypothèses. Ajoutez à cela que l'actualité braquait surtout ses phares sur la question des relations avec les pays tiers, - notamment des liaisons entre les "Six" et les "Sept", - contexte dans lequel l'accent était nécessairement mis sur notre attitude libérale... au détriment

du renforcement de notre Communauté. Il n'est donc pas tellement étonnant que des appréciations réservées ou critiques à l'égard de certaines intentions que l'on nous prêtait, - un peu hâtivement - aient pu naître dans ce climat. Je pense que je pourrai, ce soir, dissiper les malentendus, s'il en subsistait encore, après les récentes précisions apportées par la Commission.

o o o

I

Nous allons voir, - si vous le voulez bien - que, loin de dévier de la route tracée par le Traité, nous marchons au contraire vers ses objectifs d'un pas plus rapide, plus assuré et plus confiant.

Notre but est clair : l'article 2 du Traité le formule ainsi :  
"La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par  
"le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de  
"promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensem-  
"ble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité ac-  
"crue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites  
"entre les Etats qu'elle réunit".

Pour arriver à ce résultat la notion de progressivité a été retenue ainsi que le principe d'un certain équilibre interne : progressivité dans l'élimination des obstacles, équilibre entre les "automatismes" et l'action concertée, en vue de l'établissement d'une politique économique commune.

Jetons d'abord un regard en arrière. Quels sont les résultats obtenus jusqu'à ce jour ? Quelle est par conséquent, aujourd'hui, la situation de départ ? La question se pose pour le noyau de notre union économique - c'est-à-dire pour l'Union douanière - mais elle se pose aussi pour les autres composantes de notre union économique.

1.

En premier lieu, donc, l'union douanière.

A. Comme vous le savez, le calendrier du Traité a prévu des abaissements successifs des droits de douane et des élargissements contingentaires: Certes, ce n'est pas le principe le plus original de notre marche en commun vers l'unité; mais si ces mesures ne représentent pas une condition suffisante pour créer un Marché Commun, elles sont cependant nécessaires.

D'ailleurs en dehors de leurs incidences proprement commerciales, il ne faudrait pas négliger leurs effets psychologiques liés au coup d'envoi donné le 1er Janvier 1959. En effet - et ce n'est pas à l'auditoire de ce soir qu'il faut le démontrer - le Marché Commun est devenu réalité à cette date et le fait que la France a respecté intégralement cette échéance soulignait bien dans quel esprit positif elle prenait sa place dans cet effort commun.

X/1589/60-f.

Non seulement les partenaires de la France s'aperçurent que les milieux industriels et gouvernementaux entendaient jouer le jeu, mais on vit bientôt que, peu à peu, un esprit nouveau orientait - avec beaucoup de succès d'ailleurs - l'économie française vers la compétition internationale. De nombreux symptômes de cet esprit se manifestèrent dans le domaine des accords de spécialisation, des regroupements, des fusions, des études de marchés, etc...

Les chiffres traduisent bien cette vitalité. Si l'on consulte en effet - ce qui est, pour une bonne part, votre tableau d'honneur - les statistiques du développement des échanges intra-communautaires, on s'aperçoit que de 1958 à 1959 la valeur de ces échanges a augmenté de 17%; en volume l'accroissement est de 22% en moyenne. C'est la France qui, parmi les six pays, enregistré avec 33% le taux d'accroissement des exportations le plus élevé; pour l'Italie il est de 27%, pour les Pays-Bas de 18%, pour l'Allemagne de 12% et pour l'union Belgo-Luxembourgeoise de 9%.

B.

L'élimination progressive des droits de douane et des restrictions quantitatives entre les six pays constitue donc un élément non négligeable dans l'établissement du Marché Commun. La réalité de l'union douanière, elle, est marquée par le tarif extérieur commun différenciant la Communauté du reste du monde, tarif commun à l'intérieur duquel un grand espace économique européen peut s'organiser.

C'est là que la Communauté concrétise son entité par rapport au monde qui l'entourne. L'apparition de notre Communauté, qui est le plus grand partenaire commercial du monde, constitue un événement d'une portée presque révolutionnaire. Elle implique une modification radicale de la situation antérieure et toute modification de ce genre comporte pour le monde environnant des problèmes d'adaptation très réels, mais qui sont surtout d'ordre psychologique. Et ces problèmes d'adaptation se traduisent par des résistances qui s'élèvent contre la nouveauté en train de se créer. Nous ne connaissons que trop bien ces résistances: elles ne sont pas nécessairement l'expression d'une hostilité, elles reposent sur des réactions parfaitement naturelles de l'homme qui se voit contraint de s'adapter à des modifications. Mais les résistances de ce genre disparaissent d'autant plus tôt et d'autant plus vite que s'impose plus tôt la conviction que la nouveauté en train de se créer est irrévocable, c'est-à-dire devient une véritable réalité. Et c'est ainsi que nous amènerons le monde qui nous entoure à nous reconnaître d'autant plus vite que nous avancerons plus résolument et plus rapidement dans notre voie <sup>et</sup> que nous opérerons plus tôt notre fusion effective au sein de cette entité, que nous entendons constituer sur le plan économique d'après les objectifs de notre Traité. C'est là un aspect essentiel de notre progrès en général et de la constitution, - d'une constitution accélérée, - de notre union douanière en particulier.

Comme vous le savez, selon le Traité, le premier rapprochement des tarifs douaniers nationaux au tarif extérieur commun doit se faire, au plus tard, le 1.1.1962. Au plus tard à la fin de la période transitoire, le tarif extérieur commun doit être intégralement appliqué. L'élaboration de ce tarif a en fait été achevée dans les délais les plus brefs et on a même réussi - ce qui est

X/1589/60-f.

../..

incontestablement un grand succès - à se mettre d'accord - dans un laps de temps relativement court - sur les produits réputés difficiles de la liste G. La chose était en définitive nécessaire afin de pouvoir soumettre au GATT un tarif douanier aussi complet que possible en vue de la Conférence multilatérale de 1960 - 1961. Les deux gros volumes envoyés le mois dernier aux parties contractantes du GATT comportaient près de 95% des positions tarifaires calculées selon la moyenne arithmétique.

En vérité, voilà une preuve supplémentaire que la Communauté Economique Européenne est bien vivante, lui permettant d'ailleurs de se présenter dès le mois de Mai prochain, à la Conférence du GATT, comme une union douanière constituée et agissant en son nom propre.

Une question qui fit couler beaucoup d'encre, au cours de ces derniers mois fut de savoir si ce tarif extérieur commun, élaboré avec deux ans d'avance, devait être mis en place avant le 31 Décembre 1961, date prévue par le Traité. Voilà précisément l'un des aspects de cette accélération sur laquelle nous aurons l'occasion de nous étendre plus longuement dans quelques instants.

Mais, ni une libération des échanges, ni la mise en place d'un tarif commun traçant les contours de la Communauté vis-à-vis du monde extérieur, ne saurait à elles seules, constituer une véritable unité économique. Il ne suffit pas d'éliminer des droits de douane et des contingents, s'ils peuvent être remplacés par des discriminations sur les tarifs de transport variant suivant l'origine ou la destination des produits; il ne suffit pas d'éliminer contingents, droits de douane et discrimination de transport, si on laisse aux industries la possibilité de conclure entre elles des accords de cartels. Mais même si, dans ces domaines, toutes les mesures sont prises, elles ne couvrent finalement que le secteur des marchandises. Or, dans un véritable marché commun, il faut que la libération s'étende au domaine des services, au secteur des capitaux et de la main-d'oeuvre. Ainsi de proche en proche, les obstacles étant peu à peu supprimés, une logique interne nous amène à une autre nécessité absolue, celle de l'élaboration d'une politique coordonnée, puis commune dans plusieurs secteurs.

Sur ce point, le Traité ne fournit pas à la Commission les mêmes compétences, mais chaque fois que les dispositions du Traité le prévoyaient explicitement ou permettaient une initiative de notre part, nous sommes allés de l'avant.

2.

De nombreux exemples pourraient être cités de travaux ou de discussions qui illustrent les progrès considérables réalisés dans l'harmonisation des politiques économiques des différents pays de la Communauté. Je ne parlerai pas de la politique agricole commune dont la mise en oeuvre est prévue par le Traité par des dispositions relatives détaillées; en passant, je tiendrai cependant à souligner que la Commission attache une grande importance à la liaison à maintenir entre l'intégration industrielle et l'intégration agricole.

Si vous le permettez, je choisirai au contraire un aspect important de la politique économique pour lequel le texte du Traité est bien vague, par exemple l'article 103 qui dit que "les Etats membres considèrent leur politique de

conjoncture comme une question d'intérêt commun ", avec la précision suivante : "le Conseil des Ministres, sur proposition de la Commission, peut décider à l'unanimité des mesures appropriées à la situation".

" Dans ce domaine une de nos Directions Générales a suivi de plus près l'évolution de la situation économique dans les Six pays pour élaborer les recommandations chaque fois que les circonstances l'exigent. Nos services ont travaillé en étroite liaison avec un Comité d'experts nationaux et cette collaboration a donné de très bons résultats. En outre, nous avons à plusieurs reprises réuni des hautes personnalités responsables de la politique de la conjoncture dans leur pays respectifs. Nous l'avons fait lorsqu'il y avait un problème difficile à discuter et à résoudre. Finalement nous avons estimé qu'il serait bon que de telles réunions, à haut niveau, soient rendues plus régulières; nous avons rencontré dans cette voie la proposition de Mr. le Secrétaire d'Etat Allemand, le Professeur Muller-Armack, de mettre sur pied un véritable comité de conjoncture.

Le mois dernier, Mr. Marjolin a donc proposé au Conseil des Ministres, au nom de la Commission, la création d'un tel Comité, marquant le souci des uns et des autres de promouvoir une coordination des politiques de conjoncture des six Etats membres. Le Conseil s'était prononcé favorablement sur le principe d'une telle initiative et a adopté l'autre jour les modalités pratiques de son fonctionnement.

C'est à l'occasion de la même session du Conseil que Mr. Marjolin - qui, en tant que Vice-Président de la Commission, a plus particulièrement la responsabilité des problèmes économiques et financiers - avait souligné la nécessité d'une action commune dans le domaine de l'emploi. En effet, dans son analyse de la conjoncture, il avait noté que la situation demeurerait très favorable dans la Communauté, mais il s'agit de savoir si cette expansion pourra être maintenue sans risque sur la stabilité des prix et des monnaies. La Commission considère que l'utilisation des seuls moyens monétaires par les pays en expansion rapide pourrait mettre en danger les pays où elle l'est moins; la Commission avait donc fait plusieurs suggestions en matière de gestion des finances publiques, en matière d'utilisation des excédents de balance des paiements et en matière d'utilisation des réserves de main-d'oeuvre.

Afin d'alléger les tensions qui se vérifient dans certains pays sur le marché du travail, la Commission a proposé la création immédiate d'un groupe de travail chargé d'étudier, dans une perspective d'un programme à court terme, les déséquilibres actuels et prévisibles sur les marchés de l'emploi dans la Communauté et de préparer les mesures appropriées pour y remédier. La proposition de la Commission fut adoptée et ce Comité composé de représentants de la Commission et de représentants des administrations de l'économie et du travail des six pays s'est d'ailleurs déjà réuni une première fois. Ainsi, dans ce domaine précis la Commission a voulu faire face tout de suite aux nécessités nées de la conjoncture, tout en poursuivant l'élaboration des instruments prévus par le Traité qui permettront aux organismes communautaires de devenir et de mettre en oeuvre la politique commune de la main-d'oeuvre.

../..

Un autre domaine dans lequel nous entendions aller de l'avant est celui de l'élaboration des mouvements de capitaux. En effet, depuis quelques années on assistait en fait à la reconstitution d'un marché international des capitaux et là encore la Communauté devait manifester son initiative. Vous savez que la "libération OECE" prévoit des limitations et des clauses de sauvegarde en ce qui concerne les capitaux personnels, et ne prévoit aucune libération de l'achat et de la vente des valeurs mobilières. Au contraire, la première étape que nous allons franchir vers la liberté des mouvements de capitaux, dans la Communauté, vise à la libération complète des mouvements de capitaux pour les investissements directs, à la suppression des restrictions pour les rapatriements de ces capitaux et à la libération entière des mouvements de capitaux au bénéfice des personnes physiques; une liberté conditionnelle sera donnée aux mouvements de capitaux pour les achats et les ventes de valeurs mobilières.

C'est pourquoi la Commission, consciente des progrès déjà accomplis dans ce domaine de la réalisation des politiques communes - là où il n'y a pas un calendrier proprement dit mais la nécessité d'une volonté des Etats - a estimé qu'une accélération du rythme du Traité était à la fois possible et souhaitable si elle respecte ces trois conditions :

- maintien de l'équilibre interne que le Traité réalise sous le signe de l'union douanière.
- application des règles communes de concurrence et développement des politiques coordonnées et communes.
- affirmation de la vocation libérale de la Communauté à l'égard du monde extérieur .

Me voici donc arrivé à la deuxième partie de mon exposé qui porte sur ce que nous proposons pour l'avenir.

## II

1. Vous connaissez par la presse l'essentiel des mesures que nous avons proposées au Conseil des Ministres du Marché Commun et qui ont rencontré à cette occasion un accueil très compréhensif et une approbation unanime sur le principe.

J'en rappelle brièvement les cinq grands points :

- a) l'élimination complète des contingents industriels subsistant entre les Etats membres s'effectuerait d'ici au 31 décembre 1961.
- b) les droits de douane entre les Six seraient réduits de 50% au lieu de 30% au cours de la première étape. L'abaissement tarifaire du 1er Juillet 1960 serait de 20% au lieu de 10%. Il en serait de même pour l'abaissement qui doit intervenir le 31 décembre 1961.
- c) l'élimination des contingents industriels à l'égard des pays tiers parvenus à un degré de développement comparable s'effectuerait en règle générale d'ici au 31 décembre 1961, sous condition de réciprocité.

- d) le tarif extérieur commun commencerait à être mis en place le 1er Juillet 1960 au lieu du 31 Décembre 1961. Cette mise en place se ferait sur la base de la moyenne des droits nationaux réduits de 20%.
- e) il faut accélérer non seulement l'union douanière, mais l'union économique. A cet effet, la Commission propose d'ajouter à la liste des travaux déjà en cours plusieurs tâches sur lesquelles je vais revenir dans un instant.

Ce que je voudrais souligner avec force c'est que toutes ces propositions s'inscrivent dans le cadre du Traité et que celui-ci n'aura donc pas à être modifié. Les deux principes que j'avais rappelés au début de la soirée, celui de la progressivité et celui de l'équilibre interne, sont donc intégralement respectés. Il s'agit uniquement en l'occurrence d'un changement apporté au rythme primitivement prévu lors de la signature du Traité. Mais ces délais n'étaient pas sacro-saints, ils n'étaient pas le résultat d'une analyse scientifique mais, comme vous vous en doutez, l'aboutissement d'un compromis diplomatique.

2. Pour coller davantage à la réalité d'aujourd'hui, la Commission a estimé que les circonstances qui avaient amené les signataires du Traité à prévoir prudemment une période transitoire de 12 ans, voire de 15 ans, n'étant plus les mêmes, des modifications pourraient être envisagées.

Je crois qu'il n'est pas besoin de faire une longue démonstration de ce changement de situation lié à une conjoncture économique aujourd'hui beaucoup plus favorable. En effet la balance des paiements des Etats membres a évolué de telle manière, et le niveau des réserves en devises est tel qu'il permet d'envisager sans danger une ouverture plus rapide des frontières. La situation respective des taux de change s'est considérablement améliorée. Le marché des capitaux s'est détendu. Aussi le domaine de l'emploi ne donne plus autant d'inquiétude. Autres changements - et je ne voudrais pas tirer la couverture de notre côté, je dirai donc que nous avons bénéficié, là, de beaucoup de chance - : les divergences qui séparaient les politiques économiques, se sont considérablement réduites. Aujourd'hui, il faut bien le dire, les Six Etats pratiquent en fait une politique économique assez voisine, notamment dans le domaine du commerce extérieur: ils appliquent une large libération à l'égard des pays tiers et en particulier des Etats-Unis, alors qu'il y a deux ans certains se trouvaient contraints de maintenir un contrôle assez sévère des importations. On l'a dit, mais je tiens à le redire ce soir, le redressement financier de la France lui a effectivement permis d'adopter une politique commerciale placée sous le signe du libéralisme, détruisant ainsi d'une manière assez spectaculaire ce vieux cliché de la France pays farouchement protectionniste.

Un autre élément qui devait inciter la Commission à proposer l'accélération est le comportement même des milieux économiques qui à partir du moment où ils ont considéré le Marché Commun comme une réalité se sont rapidement adaptés aux dimensions nouvelles d'un marché élargi en prenant les initiatives les plus diverses dans le domaine de la modernisation de l'équipement, de la spécialisation, des regroupements, voire des fusions. Je crois que l'on peut dire qu'à l'heure actuelle les Institutions doivent à leur tour s'adapter au rythme imprimé aux affaires, et que nous devons rattraper votre propre accélération... je viens encore d'apprendre que dans le cadre de l'accord Simca-Fiat pour la vente

réci-proque de différents modèles de deux marques en France et en Italie, ces firmes ont décidé une réduction de tarif immédiat - au moins pour certains modèles - anticipant sur l'abaissement des droits de douane prévus par le Traité de Rome pour Juillet prochain.

En fait une accélération partielle a déjà été réalisée dans de nombreux domaines au cours de deux premières années du Marché Commun créant ainsi une situation où il s'agit plus de donner à des initiatives déjà convergentes une forme communautaire - on peut dire: **une sanction communautaire** - que de franchir des obstacles de principe sur lesquels on butait encore en 1957.

Cet ensemble de fait se situant de surcroit dans une période d'expansion sera de nature à amortir le choc structurel par les effets d'une heureuse situation conjoncturelle.

Les craintes que certains pouvaient avoir concernant une poussée inflationniste sur les prix que provoquerait une mise en oeuvre plus rapide du Marché Commun sont je crois excessives, car une telle influence inflationniste sera, à mon avis, pour une bonne part jugulée par les aspects positifs de l'accélération. En passant, il faut d'ailleurs noter que le relèvement des droits de douane vis-à-vis des pays tiers pour ceux des Etats membres dont le tarif actuel est inférieur au tarif de la Communauté devrait intervenir de toute manière : il ne s'agit, dans notre proposition, que d'avancer de 18 mois des rehaussements de droits là où ils sont nécessaires. Mais comme ces rehaussements s'opéreront en plusieurs étapes, l'incidence des nouveaux droits sera fortement atténuée. En outre, pour l'essentiel du commerce, la baisse des droits de douane à l'intérieur de la Communauté ainsi que l'abaissement de leur tarif extérieur pour les pays actuellement à droits élevés auront des incidences en sens inverse qui permettront de compenser d'éventuelles conséquences facheuses.

3. Enfin, sachant que les inquiétudes étaient plus grandes dans les perspectives de la construction d'une véritable union économique, je voudrais mettre l'accent sur les propositions de la Commission touchant à l'élaboration des politiques communes qui doivent progresser au même rythme que se réaliseront désarmements tarifaire et contingentaire d'une part, et mise en place du tarif extérieur commun, d'autre part.

Dans ce domaine, il s'agira avant tout, dans l'avenir, de tirer profit des dispositions déjà prises ou des organismes récemment créés. Il en est ainsi pour la politique économique et financière où les instruments d'une confrontation des points de vue entre Etats membres existent déjà. Le Comité de politique conjoncturelle fournira, avec le Comité monétaire, le cadre dans lequel les confrontations et les harmonisations de politiques pourront s'effectuer. Dans une autre enceinte, l'harmonisation des régimes de taxes sur le chiffre d'affaires est en chantier. Des études ont également été entamées en ce qui concerne la coordination des politiques régionales poursuivies par les Etats membres et l'on est en droit de s'attendre à ce que les Institutions de la Communauté, la Banque Européenne d'Investissement et le Fonds social européen puissent jouer pleinement le rôle qui leur revient dans ce domaine.

A la liste déjà importante des travaux qui sont en cours, d'autres pourraient être ajoutés permettant de donner à une exécution accélérée du Traité les moyens qui font encore défaut, ou d'atteindre plus rapidement des objectifs qui paraissent à la portée des Etats membres.

C'est ainsi qu'en matière de politique sociale, la Commission met immédiatement à l'étude, pour les proposer au Conseil, les principes généraux pour la mise en oeuvre d'une politique commune de la formation professionnelle; en même temps; elle a proposé qu'ils abordent ensemble le problème général de la formation de techniciens à tous les niveaux, tel qu'il se pose aux Etats et à la Communauté; deux questions à la fois voisines et distinctes qui lui apparaissent fondamentales pour l'avenir de la Communauté et dont elle considère que l'examen devrait être entrepris sans retard.

En outre, - et ce point retiendra sans doute tout particulièrement votre attention - les Etats membres intéressés devraient engager dès maintenant les procédures nécessaires pour assurer, dans toute la mesure du possible avant la fin de 1960, l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins, pour le même travail, principe visé à l'article 119 du Traité.

En matière de politique commerciale, la Commission propose qu'il soit envisagé de rendre plus systématique les mesures de coordination qui ont été prises entre les Etats membres et la Commission, quant aux négociations commerciales poursuivies par les Etats membres avec les Etats tiers. L'identité des problèmes que les pays membres ont à traiter, le pas qui sera franchi, lorsque la politique tarifaire commune commencera à entrer en vigueur, la nécessité déjà ressentie de traiter les grandes questions d'une manière coordonnée, imposent que dans le domaine particulier des négociations commerciales un effort substantiel de rapprochement soit tenté.

En ce qui concerne la politique agricole commune, la Commission a déjà fait connaître ses propositions, dont la réalisation est prévue avant la fin de la période transitoire. Elle prépare des propositions complémentaires visant soit d'autres produits, soit les aménagements progressifs nécessaires pour atteindre sans à-coups le stade de la politique agricole commune. Elle attache, en effet, une grande importance à ce que l'accélération de l'Union douanière, qui intéressera surtout le secteur industriel, soit complétée dans toute la mesure du possible par une mise en place rapide de la politique agricole commune.

Enfin, - pour ne pas oublier les détails... mais qui ont leur importance, - la Commission a, en ce qui concerne les moyens, choisi deux domaines dans lesquels elle estime que dès maintenant une harmonisation très poussée des réglementations ou des pratiques des Etats membres devrait être entreprise, parce qu'elle considère qu'il y a là des conditions importantes de réalisation effective du Marché Commun. Elle a suggéré aux Etats :

..//..

- d'envisager de réaliser dans les deux ans une coordination intégrale de leur système statistique, les bases d'un examen sérieux des problèmes à l'échelon communautaire faisant trop souvent défaut.
- de mettre à l'étude sous son égide la levée des obstacles tenant à des réglementations douanières ou autres qui s'opposent à une parfaite libre circulation des marchandises, de façon que lorsque les barrières douanières et contingentaires auront disparu, la circulation des biens puisse se faire absolument sans entraves.

o o o

Au terme de ce rapide survol de l'action que nous avons menée depuis deux ans et des nouvelles perspectives qui s'offrent à nous, je crois que nous n'avons pas à déplorer cette nouvelle voie de notre construction européenne. En effet, je pense que nous pouvons constater avec fierté que notre Communauté représente désormais un facteur dynamique nouveau dans l'économie mondiale et que, plus vite nous parviendrons au point où l'on ne peut plus rebrousser chemin, plus la Communauté pourra affirmer vis-à-vis de l'extérieur son libéralisme.

Au cours de ces derniers mois la Communauté a puissamment contribué à l'évolution des rapports économiques dans le monde: expansion de la convertibilité, réduction considérable des restrictions d'importation, nouvelle conférence tarifaire mondiale, réunion des "21" au Majestic à Paris, etc...

Nous continuerons à marcher dans cette voie, en nous efforçant de tenir constamment les deux bouts de la chaîne: rendre par l'unité de notre Communauté tout son poids à l'Europe et permettre grâce à notre politique foncièrement libérale de participer efficacement à la construction de ce monde plus heureux et plus libre que nous souhaitons.

Je crois qu'en ce milieu du vingtième siècle, Six pays - qui demain seront, je l'espère, plus nombreux - ont compris que le secret de notre réussite sera non plus seulement l'addition de nos efforts mais leur union dont l'effet multiplicateur ne peut plus être nié. Cette formule n'est ni magique ni secrète, elle est à la disposition de tous nos voisins, mais au nom de quoi devrions nous y renoncer alors que c'est assurément l'une des manières les plus efficaces "d'épouser notre temps", selon l'expression du Général de Gaulle.

---